

Conseil Communautaire

39ème séance

Maison Intercommunale des Services Benfeld 27 novembre 2024 – 19h

PROCES-VERBAL

Ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES

- 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE Fonctionnement des instances
 - 1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
 - 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024
- 2. **RESSOURCES HUMAINES** Création de postes
- 3. RESSOURCES HUMAINES Création de postes d'agents recenseurs pour les communes
- 4. FINANCES Décision modificative N°1 du budget annexe OM Smictom
- 5. **FINANCES** Régularisation des amortissements de subventions transférables au budget annexe OM Erstein

PATRIMOINE

- 6. **PATRIMOINE** GYMNASE LE 3 à ERSTEIN Adoption de l'acte de vente à l'euro symbolique de la parcelle d'assise du gymnase entre la CCCE et la CeA (régularisation foncière)
- 7. **PATRIMOINE** GYMNASE LE 3 à ERSTEIN Adoption de l'acte de division en volume et de l'acte de vente de la parcelle d'emprise à l'euro symbolique à la Ville d'Erstein

ENFANCE-JEUNESSE

- 8. **ENFANCE-JEUNESSE** Adoption d'avenants intégrant les nouvelles mesures de la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 à la convention d'objectifs et de financement dans le cadre du Contrat Territorial Global
- 9. ENFANCE-JEUNESSE Modification du règlement intérieur des structures Petite enfance
- 10. **ENFANCE-JEUNESSE** Modification du règlement intérieur des structures d'accueil périscolaires et extrascolaires

GESTION DES DECHETS

11. **GESTION DES DECHETS** – Autorisation de signature de l'accord-cadre de collecte et tri des papiers, des cartons, des métaux et des plastiques et rachat des papiers et cartons avec la société SCHROLL

12. VIE ASSOCIATIVE – Demandes d'attribution de subventions aux associations

DIVERS

0000000

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT NOVEMBRE, à 19h04, Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, le 20 octobre 2024, en séance ordinaire et le quorum étant atteint, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHAAL, Président.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 57 Nombre de conseillers titulaires présents : 42 Nombre de conseillers titulaires absents : 15 Nombre de pouvoirs : 12 Nombre de suppléants : 02

Présents (44): Françoise BETZ, Brigitte BIMBOES, Caroline BRAUN, Philippe BRAUN, Marie-Thérèse BREGAND, Jean-Jacques BREITEL, Christophe BREYSACH, Caroline DINDAULT (suppléante), Céline CONTAL, Benoît DINTRICH, Caroline ECKENFELDER, René EGGERMAN, Stanis ECKMANN, Audrey FRINDEL, Guillaume FORGIANIRI, Nathalie GARBACIAK, Grégory GILGENMANN, Stéphanie GUIMIER, Arnaud HUSSELSTEIN (suppléant), Patrick GIRARD, Monique HEILBRONN, Claude HERTRICH, Martine HEYM, Marthe HURTER, Jean-Pierre ISSENHUTH, Vincent JAEGLI, Laurent JEHL, Marie-Berthe KERN, Audrey KISTNER, Eric KLETHI, Julien KOEGLER, Anne-Marie LUTZ, Pascal NOTHISEN, Jean-Marie ROHMER, Philippe ROME, Stéphane SCHAAL, Denis SCHULTZ, Florence SCHWARTZ, Alain STENGER, Christian STRIEBEL, Claude WEIL, Adrien WELSCH, Fernand WILLMANN, Jacky WOLFARTH.

Excusés donnant pouvoirs (12):

Mme Anny SUR-RIEGEL donne pouvoir à M. Denis SCHULTZ Mme Isabelle MISME donne pouvoir à Mme Françoise BETZ M. Maïke DELOULE-HAMM donne pouvoir à Mme Martine HEYM

M. Daniel KOEHLER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse BREGAND

M. Christian FOUGOU donne pouvoir à Mme Anne-Marie LUTZ

Mme Annette WAGNER donne pouvoir à M. Jean-Jacques BREITEL

M. Bruno BARTHELME donne pouvoir à Mme Brigitte BIMBOES

Mme Marianne HORNY-GONIER donne pouvoir à M. Vincent JAEGLI

M. Jean-Jacques KNOPF donne pouvoir à M. Jacky WOLFARTH

Mme Aurélie STORCK donne pouvoir à M. Claude HERTRICH

M. Rémy SCHENK donne pouvoir à Mme Marie-Berthe KERN

Mme Françoise KOPFF-HUBER donne pouvoir à M. Benoît DINTRICH

Excusés et suppléés (2):

Mme Brigitte NEITER supplée par Arnaud HUSSELSTEIN Mme Estelle BRONN supplée par Caroline DINDAULT (à compter du point 6)

Absent excusé (0):

Absents (1):

M. Steve JECKO

Monsieur le Président, Stéphane SCHAAL, ouvre la séance à 19H04.

Point 1.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances – désignation d'un.e secrétaire de séance

Sur proposition du Président, M. Benoît DINTRICH est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de la présente séance.

Point 1.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances – approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024.

Point 2

RESSOURCES HUMAINES – Création de postes

Il est proposé la création des postes ci-dessous :

SERVICE	FONCTION	NOUVEAU POSTE	DHS	MOTIF	BUDGET
Direction des Affaires Culturelles	Relais culturel	Rédacteur	35hoo	Recrutement	Ville d'Erstein
Direction des services techniques, urbanisme et développement durable	Centre technique et Logistique	Technicien	35hoo	Promotion interne	Ville d'Erstein

OUÏ l'exposé de M. DINTRICH,

Vu l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, Vu les crédits inscrits au budget

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la création des postes visés dans le tableau ci-dessus, **FIXE** la date de création desdits postes au 1^{er} décembre 2024,

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Point 3

RESSOURCES HUMAINES Création de postes d'agents recenseurs

La commune d'Erstein, relevant du service commun, est concernée par la prochaine campagne de recensement conduite par l'INSEE.

La commune souhaite disposer d'agents recenseurs temporaires et propose les montants des rémunérations afférentes afin de pouvoir conduire les opérations du recensement 2025. Ainsi est-il proposé au Conseil Communautaire,

OUÏ l'exposé de M. DINTRICH,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de la création de deux postes d'agents recenseurs pour la commune d'Erstein pour la période du 16 janvier au 22 février 2025,

FIXE les indemnités (hors charges sociales) à verser aux agents concernés comme suit :

* Par journée de formation : 65 € * Par demi-journée de formation : 32,50 € * Par feuille de logement : 5 €

* Participation forfaitaire aux frais de déplacement : 150 €

Les charges sociales sont en sus.

Point 4

FINANCES – Décision modificative n°1 du Budget Annexe OM SMICTOM

La réglementation budgétaire permet au Conseil Communautaire de modifier les prévisions inscrites au Budget primitif par décisions modificatives. Celles-ci peuvent être prises ponctuellement en fonction de nécessités spécifiques ou globalement en vue de l'ajustement général du budget.

il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires au budget annexe des ordures ménagères relevant de la gestion du SMICTOM. Les modifications proposées proviennent essentiellement d'éléments non connus et non prévisibles lors de la préparation budgétaire 2024.

Un crédit complémentaire de 83 K€ relatif au reversement au SMICTOM du produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est nécessaire. Cette évolution de 4,9 % soit +167 K€ par rapport aux réalisations 2023 se justifie compte tenu du nombre de levées supplémentaires facturées suite au passage à 18 levées en 2023 dont l'incidence financière a été sous-estimée au BP 2024. Un crédit supplémentaire de 1,5 K€ est proposé au titre des dégrèvements accordés consécutifs à des régularisations de redevances concernant des titres de recettes émis sur exercices antérieurs. Le montant prévisible de ces régularisations s'élève à 7,5 k€ contre 4,6K€ réalisés sur l'exercice 2023. L'augmentation du nombre de redevables qui payent par carte bancaire justifie l'ajustement de + 0,5 K€ des crédits relatifs aux frais bancaires à la charge de la collectivité pour l'utilisation de ce mode de paiement. Au total, les crédits supplémentaires proposés en dépenses s'élèvent à 85 K€ et sont financés par une augmentation du produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères du même montant.

Après prise en compte de cette décision modificative, le montant total budgété sur l'exercice 2024 au titre du produit de la redevance s'élèvera à 3 565 K€ soit une évolution de 5% par rapport aux réalisations 2023 qui s'élèvent à 3 396 K€.

OUÏ l'exposé de M. STENGER,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE la décision modificative numéro 1 au budget annexe OM SMICTOM en dépenses et en recettes sur l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

		IMPUTATION I	BUDGETAF	lE .
	Dépenses		Recettes	
	article	Montant	article	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Frais bancaires sur encaissement des redevances ordures ménagères payées par carte bancaire	627	500		
Total Chapitre 011		500		
Charges diverses de gestion courante (reversement au SMICTOM du produit de la redevance)	6588	83 000		
Total Chapitre 65 - Autres Charges de gestion courante		83 000		
Titres annulés sur exercices antérieurs	673	1 500		
Total Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		1 500		
Total mouvements dépenses de fonctionnement		85 000		
Prestations de service (redevances d'enlèvement des ordures ménagères)			706	85 000
Total Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses				85 000
Total mouvements recettes de fonctionnement				85 000

Point 5

FINANCES – Régularisation des amortissements de subventions transférables au budget annexe OM Erstein

Les amortissements de subventions reçues non constatés sur exercices antérieurs doivent faire l'objet d'une régularisation comptable par opération d'ordre non budgétaire pour un montant total de 66 735,17€.

Cette régularisation comptable est neutre sur les résultats de l'exercice mais justifiée par délibération car le compte 1068 est mouvementé.

OUÏ l'exposé de M. STENGER,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le comptable à passer les écritures suivantes d'ordre non budgétaires au titre de la régularisation des amortissements de subventions reçues au budget annexe OM Erstein et non constatés sur exercices antérieurs pour un montant total de 66 735,17€ :

Imputation	N° inventaire de l'amortissement de la subvention	Débit du compte 139x	Crédit du compte 1068
13911	90005224850033	+ 13 200,00	+13 200,00
13913	90005224820033	+ 36 028,99	+ 36 028,99
13917	90005224720033	+ 4 946,34	+ 4 946,34
13918	90005224760033	+ 12 559,84	+ 12 559,84

Point 6

PATRIMOINE – GYMNASE LE 3 à ERSTEIN – Adoption de l'acte de vente à l'euro symbolique de la parcelle d'assise du gymnase entre la CCCE et la CeA (régularisation foncière)

Arrivée de Mme Caroline DINDAULT, suppléante de Mme Estelle BRONN à 19H19.

Suite à la construction du gymnase le 3 à ERSTEIN, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein souhaite régulariser la situation foncière existante, en se portant acquéreur de la parcelle sur-bâtie, dont la Collectivité Européenne d'Alsace est propriétaire.

<u>Désignation cadastrale:</u>

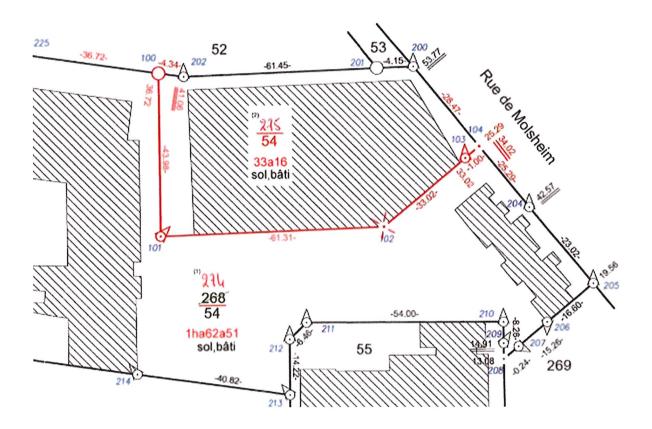
Commune d'ERSTEIN, une emprise 33,16 ares cadastrée sous-section AH n°275/54.

Le pôle d'évaluation domaniale du Bas-Rhin a fixé la valeur vénale de l'emprise foncière à 259 000 € dans l'avis n°2024-67130-65732, rendu le 26 septembre 2024.

Néanmoins, étant donné d'une part que la Collectivité a acquis, en 2002 auprès de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, la parcelle mère, d'une surface de 228,24 ares, sur laquelle se situe le collège, à l'euro symbolique, et d'autre part que le gymnase existant permet également l'utilisation des locaux par les élèves du collège et que cette parcelle est incorporée dans le domaine public communautaire, il peut être proposé une cession à l'euro symbolique de la surface précitée.

La Collectivité Européenne d'Alsace doit délibérer dans ce sens le 27 novembre 2024.

PLAN PARCELLAIRE:



Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

OUÏ l'exposé de M.KLETHI,

ADOPTE l'acte d'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle de 33,16 ares cadastrée sous-section AH N° 275/54,

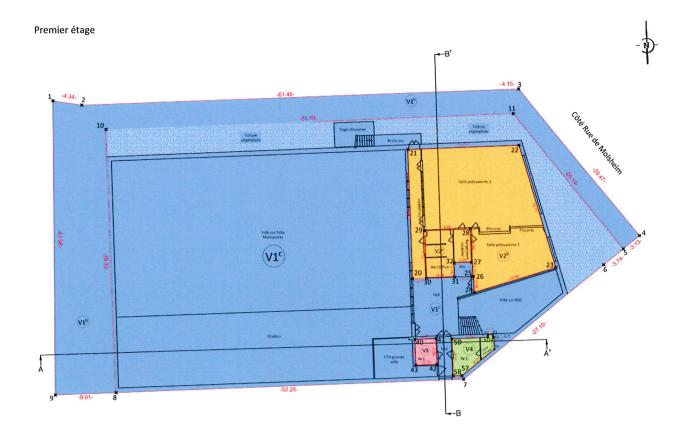
AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer l'acte de vente susvisé,

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire dans le cadre de la bonne exécution de la présente délibération.

Point 7

PATRIMOINE – GYMNASE LE 3 à ERSTEIN – Adoption de l'acte de division en volume et de l'acte de vente de la parcelle d'emprise à l'euro symbolique à la Ville d'Erstein

Dans le cadre de la construction gymnase Le 3 par la CCCE à Erstein, en co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville d'Erstein, il avait été approuvé, par délibération en date du 14 novembre 2018, qu'une division en volumes serait réalisée. Dans cette perspective, chaque collectivité sera propriétaire des volumes la concernant.



Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

OUÏ l'exposé de M. KLETHI,

Vu la délibération du 14 novembre 2018 approuvant la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la CCCE et la Ville d'Erstein pour la construction du Gymnase le 3,

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer l'acte de division en volume,

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer l'acte de vente des volumes V2, V3 et V4 (volumes revenant à la ville d'Erstein).

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire dans le cadre de la bonne exécution de la présente délibération.

Point 8

ENFANCE - JEUNESSE – Adoption d'avenants intégrant les nouvelles mesures de la convention d'objectifs et de gestion à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF dans le cadre du CTG

En date du 17 septembre 2021, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a signé la Convention d'objectifs et de gestion (COG) destinée à permettre d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé avec la Caisse d'Allocations familiales.

Dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027, de nouveaux financements visant à renforcer la qualité du projet d'accueil et des pratiques sont progressivement mis en œuvre.

A la demande de la CAF et afin de mettre en place ces nouvelles mesures, il est proposé d'adopter les avenants présentés aux conventions d'objectifs et de financement des subventions visées dans les domaines d'Accueil de Loisirs sans Hébergement, Extrascolaire, Périscolaire et Adolescents.

Ces avenants prennent effet du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

OUÏ l'exposé de Mme KERN,

Vu le Contrat Territorial Global,

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027,

Vu la Convention d'Objectifs et de Financement,

Vu les projets d'avenants communiqués par la CAF et joints en annexe,

APPROUVE l'avenant relatif aux ALSH Périscolaires, portant sur les mesures nouvelles prévues par la Convention d'Objectifs et de Gestion,

APPROUVE l'avenant relatif à l'addendum des modalités de calcul de la subvention ALSH Périscolaires, **APPROUVE** l'avenant relatif aux ALSH Extrascolaires, portant sur les mesures nouvelles prévues par la Convention d'Objectifs et de Gestion,

APPROUVE l'avenant relatif à l'addendum des modalités de calcul de la subvention ALSH Extrascolaires, **APPROUVE** l'avenant relatif aux ALSH Accueil Adolescents, portant sur les mesures nouvelles prévues par la Convention d'Objectifs et de Gestion,

APPROUVE l'avenant relatif à l'addendum des modalités de calcul de la subvention ALSH Adolescents **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer lesdits avenants ainsi que tout acte ou document nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Point 9

ENFANCE JEUNESSE – Modification du règlement intérieur des structures Petite Enfance

Après plusieurs mois de fonctionnement, il nous est apparu opportun de modifier notre règlement intérieur afin d'être en adéquation avec nos fonctionnements, de clarifier les informations pour les familles et les professionnels. C'est pourquoi, il est proposé d'amender notre règlement de fonctionnement des structures Petite Enfance de la manière suivante :

- Congés supplémentaires demandés par les parents (5 semaines prévues pour tous les contrats) :
 - ◆ Diminution du délai de prévenance à 1 mois sur demande écrite
 - Déduction de l'absence sur la mensualisation concernée
 - ◆ Demandes dans la limite de 10 semaines
 - Demandes uniquement pour une semaine complète
- Horaires des contrats : la gestion sera réalisée à la ½ heure et non plus au ¼ d'heure comme actuellement. (Le logiciel de gestion ne le permet pas)
- Barèmes des tarifs CAF: faire référence à un QR Code que les parents pourront flasher directement afin d'avoir les barèmes actualisés, limitant ainsi les mises à jour régulières du règlement et de permettre aux familles de disposer de la dernière règlementation en vigueur
- L'adaptation: facturation de la période d'adaptation au réel ainsi que le reste du mois en cours, la mensualisation commencera le mois suivant. La durée de l'adaptation varie de 7 à 15 jours maximum.
- Pointage de la présence des enfants: Actuellement, il existe une tolérance de 15 min non facturée par rapport aux horaires inscrits dans le contrat en début et en fin de journée → il est proposé de réduire cette tolérance à 5 min et une facturation de 30 minutes à partir de la 6ème minute sera appliquée.
- Joindre au règlement les annexes uniquement règlementaires à savoir :
 - ◆Un protocole détaillant les mesures à prendre dans les situations d'urgence et précisant les conditions et modalités du recours au service d'aide médical d'urgence

- ◆Un protocole détaillant les mesures préventives d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou toute autre situation dangereuse pour la santé
- ◆Un protocole détaillant les modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers le cas échéant avec le concours de professionnels médicaux ou paramédicaux extérieurs à la structure
- ◆Un protocole détaillant les conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant
- ◆Un protocole détaillant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privatif.

Au sujet du pointage de la présence des enfants, M. ROHMER souhaite qu'une réflexion soit engagée en vue d'une majoration de 25% applicables pour les ½ heures de retard.

M. le Président indique que cette étude sera réalisée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

OUÏ l'exposé de Mme KERN,

Vu le projet de règlement intérieur modifié,

Vu les protocoles annexés au présent règlement intérieur,

APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur des structures d'accueil petite enfance joint en annexe,

APPROUVE les protocoles joints en annexe du présent règlement intérieur,

FIXE son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération,

Point 10

ENFANCE-JEUNESSE – Modification du règlement intérieur des structures d'accueil périscolaires et extrascolaires

Des modifications sont également proposées concernant le règlement intérieur des structures périscolaires et extrascolaires concernant le règlement des factures ainsi que la mise en oeuvre des places d'urgence dans les ALSH.

Règlement des factures pour les parents séparés avec ou sans jugement

Il est proposé d'apporter une précision quant à la facturation pour les enfants en garde alternée avec ou sans jugement.

Règle actuelle (page 29):

« En cas de séparation, la facturation sera établie au parent ayant la garde de l'enfant correspondant à la semaine d'inscription (justificatif à fournir) ou au parent ayant fait la demande d'inscription. Dans le cas où les deux parents souhaitent inscrire l'enfant dans nos structures d'accueil, deux dossiers seront à remplir (un par parent). »

Modification proposée :

« Parents séparés ou divorcés :

- Parents séparés avec jugement de garde alternée :

La facturation sera établie en fonction de la semaine de garde de chaque parent notifiée dans le jugement. En cas d'accord des deux parties, la facturation pourra être modifiée sur demande écrite. <u>Exemple</u>: Garde alternée 1 semaine sur 2 : M. X Semaine 1 et Mme Y Semaine 2. Monsieur X payera les inscriptions de la semaine 1 et Madame Y de la semaine 2.

- Parents séparés sans jugement :

La facturation sera établie au parent ayant réalisé la demande d'inscription : principe du demandeur – payeur.

<u>Exemple</u>: M. X inscrit son enfant les lundis et mardis soir; Mme Y inscrit l'enfant les mercredis, jeudis et vendredis en journée complète. M. X sera facturé des lundis et mardis soir et Mme Y sera facturée des mercredis, jeudis et vendredis.

Dans le cas où les deux parents souhaitent inscrire l'enfant dans nos structures d'accueil, deux dossiers seront à remplir (un par parent). »

Les places d'urgence en ALSH

Il est proposé de réserver des places d'urgence au sein des structures ALSH :

ALSH Erstein:

ALSH Huttenheim:

2 Places

ALSH Gerstheim:

1 place

ALSH Schaeffersheim:

1 place

ALSH Matzenheim:

1 place

ALSH Rhinau:

1 place

Les critères d'urgence proposés, sans être exhaustifs, sont les suivants :

- Hospitalisation du parent durant les vacances
- Difficultés sur une garde alternée
- Déménagement durant les vacances etc.

Les places d'urgence en ALSH

La phrase qu'il est proposé d'ajouter au règlement intérieur (page 7) est la suivante :

« Dans le cas où une famille rencontrerait une situation d'urgence (notamment hospitalisation du parent 1 ou 2, décès d'un proche – parent ou fratrie de l'enfant, …) et sur présentation d'un justificatif, la Direction se réserve la possibilité d'apprécier l'urgence et d'attribuer la place. La Direction en informera la CAP et le ou la Vice-Président(e) en charge. Le tarif dérogatoire pourra être appliqué si la présence de l'enfant est inférieure à 5 jours sur une semaine complète. »

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

OUÏ l'exposé de Mme KERN,

APPROUVE les modifications susvisées au règlement intérieur des structures d'accueil périscolaires et extrascolaires,

FIXE la date de son entrée en vigueur au 1er janvier 2025,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération,

Point 11

GESTION DES DECHETS – Autorisation de signature de l'accord-cadre de collecte et tri des papiers, cartons, des métaux et plastiques et rachat des papiers et cartons avec la société SCHROLL

CONTEXTE:

Le marché de service 20AOS028 concernant la collecte et tri des papiers, cartons, des métaux et des plastiques ainsi que le rachat de papier et cartons arrivera à échéance au 31 décembre 2024.

Au regard du montant estimatif de ce nouvel accord-cadre, un appel d'offre ouvert a été lancé conformément aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

RETOUR DE LA CONSULTATION:

- La date de retour des offres était fixée au 30 septembre 2024.
- Une seule offre a été remise par l'entreprise SCHROLL.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ouï l'exposé de M.JEHL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 novembre 2024,

ATTRIBUE l'accord-cadre 24AOS21 à l'entreprise SCHROLL pour un montant estimatif annuel de 468 344,00€ HT,

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre susvisé ainsi que toutes les pièces contractuelles y relatives et tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Point 12:

VIE ASSOCIATIVE – Demande d'attribution de subventions aux associations

Les subventions suivantes ont été sollicitées et examinées par la commission vie associative réunie le 14 novembre 2024 qui a donné un avis favorable :

Activités régulières et permanentes :

Communes	Associations	Nbre de Licenciés	Montant
Erstein	Aïkido Club	18	180€
Osthouse	Krav'Maga GS	72	550€
Westhouse	Westhouse Loisirs	65	550€
Boofzheim	Ecol'envies	40	400€
Erstein	Fukazawa Karaté	52	550€
Erstein	Basket Club	154	650€
			2880 €

Aide à l'équipement :

Club Echecs d'Hindisheim

Achat pendules pour les échecs

Montant total:

539,91€

Proposition de subvention :

80,99€

Association Sportive de Sand

Matériel pédagogique

Montant total: 2 128,69 €

Proposition de subvention : 319,30 €

Soutien à la vie associative :

Cercle St Etienne d'HINDISHEIM

Organisation de la fête d'Antan

Montant total: 1 300,00 €

Union Sportive d'HINDISHEIM

Organisation marché aux puces

Montant total: 700,00 €

Football Club de ROSSFELD

Balade gourmande

Montant total : 2 000,00 €

Association Loisirs et Culture d'UTTENHEIM

Afterwork musical

Montant total: 900,00 €

Association des amis de l'école de la SCHEER d'UTTENHEIM

Kermesse de l'école

Montant total : 500,00 €

Amicale des donneurs de sang d'UTTENHEIM

Soirée Année 1980

Montant total : 400,00 €

Association des beaux fruits de BOLSENHEIM

Exposition arboricole

Montant total: 200,00 €

Association des amis des Ecoles SCHEER de BOLSENHEIM

Kermesse de fin d'année

Montant total: 600,00 €

Association des Sports Loisirs et Culture de RHINAU

Organisation Noël 2024

Montant total: 1 000,00 €

Association Rhinau Rhin Ried

Organisation Mini Régate et fête des bateliers

Montant total : 500,00 €

Football Club de KOGENHEIM

Soirée les années tubes

Montant total: 1 000,00 €

Amicale des Sapeurs Pompiers de BOOFZHEIM

Bal et portes ouvertes

Montant total : 500,00 €

Les amis de la Chapelle du HOLZBAD de WESTHOUSE

Manifestation autour de la découverte de la Chapelle

Montant total : 1 900,00 €

Karaté Martial Arts de BOLSENHEIM

Organisation de la fête du Club

Montant total : 400,00 €

Cercle St Sébastien de WITTERNHEIM

Soirée Oktoberfest

Montant total: 700,00 €

Handball Club de RHINAU

Soirée 1980/1990

Montant total: 500,00 €

Association des parents d'élèves de SAND

Organisation de la soirée Halloween

Montant total : 1241,39 €

Amicale des Sapeurs Pompiers de SERMERSHEIM

Organisation Théâtre Alsacien

Montant total : 400,00 €

Conseil de Fabrique de SERMERSHEIM

Organisation Théâtre Alsacien

Montant total: 370,00 €

Les jardins de SERMERSHEIM

Matinée écocitoyenne

Montant total: 145,00 €

Les petites sauterelles de SERMERSHEIM

Kermesse de l'école

Montant total: 400,00 €

Association Sportive de SERMERSHEIM

Soirée moules frites

Montant total: 400,00 €

Serm'animation de SERMERSHEIM

Animations pour les enfants

Montant total : 279,00 €

Duo Dynamique de FRIESENHEIM

Concours de belote

Montant total: 250,00 €

Repas associatif

Montant total: 250,00 €

Amicale des Sapeurs-Pompiers de FRIESENHEIM

Théâtre Alsacien

Montant total : 500,00 €

Association Culture et Loisirs d'ERSTEIN

Organisation Festival TEMPUS 2024

Montant total:

2 000,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

OUÏ l'exposé de M.WOLFARTH,

APPROUVE le versement des subventions susvisées

DIVERS

- Bureau des Maires le 4 décembre 2024 à 18h
- Commissions Réunies « Budget 2025 » le 11 décembre 2024 à 19h
- Conseil Communautaire le 18 décembre 2024 à 19h
- Inauguration du Périscolaire ROHAN à Benfeld le 20 décembre 2024 à 18h00.

Monsieur le Président relate les différentes échéances budgétaires :

Calendrier budgétaire 2025

Démarche économie et optimisation des dépenses et des recettes :

Au regard de la prospective financière 2024-2027 actualisée, il est apparu indispensable d'initier dès 2025 une démarche d'économie et d'optimisation des dépenses et des recettes afin de préserver une capacité d'autofinancement positive en 2027.

Des propositions ont été abordées en bureau des vice-présidents et bureaux des maires courant novembre

Prochaines étapes :

- ➤ Le mardi 3/12/24 à 19h00 : Commission Finances-RH pour avis sur les axes identifiés
- ➤ Le vendredi 6/12/24 à 17h00 : Bureau des Vice-Présidents pour validation des axes identifiés
- ➤ Le mercredi 11/12/24 à 19h00 : Commissions réunies pour validation des axes identifiés
- > Le mercredi 11/12/24 à 20h30 : Réunion de la CLECT
- ➤ Le mercredi 18/12/24 à 19h00 : Décision(s) du Conseil Communautaire

Préparation budgétaire 2025

Déroulement de la préparation budgétaire 2025 :

- > Le lundi 2 décembre : CODIR : Présentation de la note de cadrage budgétaire et de la démarche « économies »
- > Le mardi 3 décembre : Transmission de la note de cadrage budgétaire et des tableaux de collecte par le service finances aux services (avec identification claire des nouvelles actions et projets 2025)
- > Du 3 décembre au 22 janvier 2025 : Travaux de préparation budgétaire avec accompagnement collaboratif du service finances
- > Le 22 janvier 2025 : Retour des tableaux de fonctionnement
- ➤ Le 22 janvier 2025 : Bureau des Vice-Présidents : arbitrage PPI
- > Le 29 janvier 2025 : 1er arbitrage en séminaire budgétaire VP
- ➤ Le 5 février 2025 : 2ème arbitrage au besoin en bureau des maires
- > Le 5 mars 2025 : Commission Finances sur le DOB et la proposition du projet du BP 2025
- > Le 12 mars 2025 : Débat d'Orientation Budgétaire en Conseil Communautaire
- > Le 15 avril 2025 : Budget Primitif 2025 et Compte administratif 2024 en Conseil Communautaire

Concernant les dépenses et recettes d'investissements et PPI:

Il est proposé de lancer un recensement des besoins en travaux sur l'ensemble de nos sites par la direction infrastructure et affiner le PPI courant décembre et début janvier.

Stéphane SCHAAL

Président

Monsieur le Président clôt la séance à 19H55.

Benoît DANTRICH

Secrétaire de Séance